



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2490

Texte de la question

CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, pour le groupe socialiste.

M. Éric Besson. Monsieur le Premier ministre, je voudrais d'abord revenir sur votre réponse à Jean-marc Ayrault. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Jean-Paul Anciaux. C'était une très bonne réponse !

M. Éric Besson. Vous dites que depuis vingt ans, nous avons tous échoué. Or lorsque la gauche est arrivée aux affaires en 1997, 25 % des jeunes, soit un sur quatre, étaient au chômage ; en mai 2002, ils étaient moins d'un sur cinq au chômage - 17 % exactement : c'était encore trop, mais c'était beaucoup mieux ! *(Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Aujourd'hui, ils sont 23 % au chômage, soit de nouveau un jeune sur quatre !

N'en déplaise à votre majorité, ne dites donc pas que depuis vingt ans, nous avons tous échoué. Dites plutôt que depuis quatre ans, vous avez lourdement échoué ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Je voudrais aussi vous rappeler cette recommandation fameuse de Jacques Rueff : " Soyez libéral, soyez socialiste, mais ne soyez pas menteur ". *(" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Avec le CPE, vous avez fait un choix très libéral, et c'est votre droit. Vous estimez que le droit du travail est un obstacle à l'embauche ; nous estimons, nous, qu'on ne construit pas la prospérité sur la précarité.

M. Richard Mallié. Les emplois-jeunes, c'était quoi ?

M. Éric Besson. Selon vous, pour qu'un entrepreneur embauche un jeune, il faut qu'il puisse pendant deux ans le licencier sans motif ; selon nous, il faut que les carnets de commande de l'entreprise soient pleins et que le jeune soit bien formé.

L'écran de fumée se dissipe : les jeunes ont compris que le CPE est un contrat très précaire, plus précaire que le contrat à durée déterminée.

M. François Grosdidier. Moins que les emplois-jeunes qui ne pouvaient durer que cinq ans !

M. Éric Besson. Ils ont compris qu'en dépit de vos affirmations, monsieur le Premier ministre, ils n'auront accès ni au logement, ni au crédit. C'est pourquoi ils protestent. Vous avez le droit d'être libéral, mais ne soyez pas menteur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Patrick Ollier. C'est scandaleux !

M. le président. Il faut quand même faire attention aux termes que l'on utilise...

La parole est à M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Vous savez, monsieur Besson, la vérité parle d'elle-même : lorsque le taux de chômage était à 8,6 %, celui des jeunes était malheureusement deux fois supérieur !

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Ce taux d'hier est celui

d'aujourd'hui. Plutôt que de promettre des contrats sans formation à des jeunes, qui ont, à la sortie, conduit au chômage 70 % des aides-éducateurs par exemple, nous avons décidé d'insérer les jeunes dans le monde du travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le pire des mensonges, c'est de tromper les jeunes, en leur faisant croire que de CDD en CDD, d'intérim en intérim, on construit son parcours professionnel ! Les menteurs, où sont-ils, monsieur Besson ? Ici, où là ? (*M. le ministre se tourne vers la gauche de l'hémicycle.*) Ils sont ici ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quand on emploie certains mots, il ne faut pas s'étonner des réactions !

Données clés

Auteur : [M. Éric Besson](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2490

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2006